



Tribune

Dalila Kerchouche : « Enfant des camps de harkis, je ne donne pas le droit à l'Etat de chiffrer ma souffrance »

—
Par **Dalila Kerchouche**, Ecrivaine et scénariste
—

Née en 1973 dans un camp français, l'écrivaine et journaliste juge « humiliant » le projet de loi de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis. Les maigres compensations ne solderont pas « le plus grand scandale de la France postcoloniale », estime-t-elle dans une tribune au « Monde ».

—

Trois euros par jour. C'est un peu plus que le prix d'un café.

Ou de deux tickets de métro. C'est la petite monnaie que l'on a au fond de sa poche. Depuis le jeudi 18 novembre, avec l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi de « reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis et par leurs familles », c'est devenu le prix du mépris et de l'indignité.

Trois euros par jour, c'est la réparation que l'Etat estime juste de verser à un enfant français pour l'avoir enfermé dans un camp derrière des barbelés pendant des années. Trois euros pour sa liberté confisquée. Pour son enfance volée. Pour l'avoir privé d'école et de l'égalité des chances. Pour son avenir brisé. Pour ses rêves détruits. Pour le traumatisme profond et durable d'une vie entière. Trois euros pour réparer l'une des plus graves violations en matière de droit : l'atteinte à la dignité humaine – c'est une vérité juridique établie par le Conseil d'Etat dans l'arrêt du 3 octobre 2018.

Deux mois après la demande de « pardon » présidentiel, qui a insufflé un immense espoir à une communauté multitraumatisée, un seul mot me vient : sidération. Lors du vote en première lecture de cette loi au Parlement, la ministre des anciens combattants, Geneviève Darrieussecq, et la rapporteuse de la loi, Patricia Mirallès, ont, de façon mécanique, rejeté la centaine d'amendements déposés par des députés de tous bords. Des amendements légitimes que les harkis et leurs enfants espéraient voir adoptés afin d'améliorer le projet de loi. En vain. La ministre et la rapporteuse sont restées sourdes aux demandes de celles et ceux pour lesquels elles prétendent agir.

Je suis sidérée que le gouvernement s'enorgueillisse d'une loi qui, en réalité, discrimine les harkis. Le texte exclut de la réparation tous ceux qui sont arrivés en France par leurs propres moyens et qui ne sont pas passés par les camps. Il

propres moyens et qui ne sont pas passés par les camps. Il décide de qui a souffert et de qui n'a pas souffert. Qui aura droit à réparation et qui sera privé de ce droit. Il ne retient qu'un seul préjudice, la privation de liberté. Tout en éludant, par un terme vague, les autres « *préjudices de toute nature* ». Enfin, il impose une somme forfaitaire dérisoire en guise de réparation : 10 000 euros par année de présence dans les camps et hameaux. Soit trois euros par jour pour solder soixante ans de souffrance. Par sa comptabilité indécente, cette loi m'indigne car elle nous remet en position de victimes. C'est inacceptable.

Une politique de ségrégation officielle

Je suis sidérée qu'une parole présidentielle aussi forte se réduise à un texte si injuste et si faible. S'agit-il d'une stratégie politicienne obéissant à des règles comptables au mépris des règles inhérentes aux droits humains ? Votée telle quelle, cette loi est une aberration.

Ce texte bancal, bâclé, écrit dans la précipitation, reflète, en creux, tout ce que l'Etat tente de dissimuler depuis soixante ans : sa difficulté à faire son examen de conscience sur ce sujet. Il prétend traiter un sujet grave et sérieux qui touche à l'honneur de la nation. En réalité, il le survole avec une légèreté inconséquente.

Dépourvu d'outils pour progresser sur le chemin de la vérité, et rédigé sans concertation avec les premiers concernés – les harkis et leurs descendants –, ce texte, qui décide pour nous et sans nous, se révèle infantilisant et humiliant. Il blesse des familles françaises maintes fois brutalisées par l'Etat. Il heurte aussi tous les Français qui désirent être fiers de leur histoire et qui réclament que toute la lumière soit faite sur le drame des harkis.

Enfin, je suis sidérée par tout ce que le projet de loi passe sous silence. Les conditions de vie indignes, dont parle le texte, semblent surgir de nulle part. Or elles découlent de la mise sous tutelle forcée, en dehors de tout cadre légal, de toute décision juridictionnelle, de milliers de familles françaises, décidée par le ministre des rapatriés en 1962.

Des fonctionnaires ont contrôlé, surveillé, brimé, spolié et brutalisé les harkis et leurs familles jusqu'en 1994, date de fermeture du dernier hameau [*des hameaux forestiers, des villages abandonnés ou en voie de dépeuplement dans lesquels la France relogait les harkis*]. Ces chefs de camps ou de hameaux contrôlaient leurs allers et venues. Ouvraient et censuraient leur courrier. Imposaient des prénoms français aux enfants. Contrôlaient ressources et comptes bancaires. Certains monnayaient les documents administratifs. L'un d'entre eux entraînait dans les maisons pour vérifier l'hygiène intime des femmes, en leur demandant de soulever leur robe.

Avec l'aide de la force publique, certains arrachaient des enfants des bras de leurs mères pour les placer dans des centres de redressement. Au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise [*à Saint-Laurent-des-Arbres, dans le Gard*], le directeur enfermait les harkis dans une cellule de prison. Aux camps de Bias (Lot-et-Garonne), et de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), il leur imposait de se mettre au garde-à-vous pour saluer le drapeau d'un pays qui les humiliait.

**« NOMBRE DES
ENFANTS SPOLIÉS DES
PRESTATIONS
AUXQUELLES LEURS**

PARENTS AVAIENT DROIT POUR LES ÉLEVER DIGNEMENT SONT DEVENUS DES ADULTES BRISÉS, MORTS À EUX-MÊMES »

Tous ces abus, brimades et humiliations, ont été légitimés par un maillage juridico-administratif clairement établi par des archives officielles. Chefs de camps et de hameaux, chefs du Service d'accueil et de reclassement des Français musulmans, agents des Renseignements généraux, préfets, ministres : tous savaient et validaient ces agissements. Le ministre des rapatriés signait les règlements disciplinaires qui régentaient la vie des camps et des hameaux. Pendant des années, l'Etat a mené une politique de ségrégation officielle, qui a provoqué la mort sociale de milliers de familles françaises.

Cette enfant née derrière des barbelés, et dont l'Etat a volé la vie, c'est moi. Ce sont mes frères et sœurs, qui ont grandi derrière l'enceinte grillagée du camp de Bias. Ce sont tous les enfants des camps, des hameaux de forestage, des cités urbaines, passés par ces lieux et cités de cloisonnement ou de transit, qui ont subi le traumatisme collectif de l'abandon, des massacres et de l'exil dans une France hostile. Des enfants spoliés des prestations légales auxquelles leurs parents avaient droit pour les élever dignement. Nombre de ces enfants sont devenus des adultes brisés, morts à eux-mêmes.

Alors, aujourd'hui, face à ces représentants de l'Etat animés d'une compassion de façade, qui brandissent la larme à l'œil trois euros par jour aux victimes pour solder le plus grand scandale de la France postcoloniale j'ai un haut-le-cœur. En

scandale de la rafle postcoloniale, j'ai un haut le cœur. En tant qu'enfant des camps, je ne leur donne pas le droit de chiffrer ma souffrance. Ils n'en ont ni la compétence ni la légitimité.

La bataille de l'honneur est gagnée

Voilà pourquoi je demande solennellement la création d'une commission d'enquête officielle, indépendante et pluridisciplinaire, et non pas celle prévue dans le projet de loi, inféodée à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, qui n'a de commission que le nom. Il existe de telles instances, à la méthodologie éprouvée. Sans nullement comparer les drames, je pense à la mission Mattéoli, créée en 1997 [après le discours de Jacques Chirac sur la rafle du Vel' d'Hiv \[en 1942\]](#), portant sur les spoliations des victimes de la législation antisémite, qui a débouché sur la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations, véritable commission « vérité et réconciliation » à la française. Ou à [la commission Sauvé sur la pédocriminalité au sein de l'Eglise](#). Pendant deux ans, ces deux instances ont réalisé un examen de conscience sincère, rigoureux, approfondi.

Les harkis et leurs descendants, qui ont fait l'objet d'un traitement singulier, indigne et scandaleux, au mépris de toutes les valeurs fondamentales et des principes de la République, méritent d'être considérés en citoyens français, ce qu'ils n'ont cessé d'être.

Loin de me décourager, ce projet de loi inique renforce ma combativité et celle de nombreux Français qui veulent la vérité. Car, en réalité, nous avons déjà gagné. Les harkis et leurs enfants ont gagné la bataille des cœurs : celle de l'opinion publique. Par leur abnégation, leur courage, leur humilité et leur dignité, restés intacts en dépit de tous les

crachats et de toutes les salissures, ils ont gagné la bataille de l'honneur.

Les harkis incarnent les valeurs françaises de la façon la plus élevée qui soit. Voilà pourquoi je refuse l'aumône de l'Etat. Je veux la justice et la vérité. Et je suis en droit de l'obtenir. Parce que c'est la France. Mon pays. Notre pays.

Dalila Kerchouche est née en 1973. Grand reporter, écrivaine et scénariste, elle a notamment l'autrice de « Mon père, ce harki » (Seuil, 2003).

Contenus sponsorisés par Outbrain

ILICITÉ

SAMSUNG

La famille Galaxy s'ouvre à vous

PUBLICITÉ

SAMSUNG

Cet article a été sélectionné dans La Matinale du 27 novembre. Téléchargez maintenant l'application gratuite sur le [store](#).

Née en 1973 dans un camp français, l'écrivaine et journaliste juge « humiliant » le projet de loi de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis. Les maigres compensations ne solderont pas « le plus grand scandale de la France postcoloniale », estime-t-elle dans une tribune au « Monde ».

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/11/27/dalila-kerchouche-enfant-des-camps-de-harkis-je-ne-donne-pas-le-droit-a-l-etat-de-chiffrer-ma-souffrance_6103813_3232.html

Envoyé de mon iPhone

